



COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 mars 2021

MM. DEMAREST Jean-Louis - BALSAMO Martial - GALIANI Michel - POTIEZ Florence - CRÉPIN Pauline - SZUBINSKI Stéphane - RINCY Stéphanie - JOLIBOIS Gérard - LEFEBVRE Anne-Sophie - HUNAUT Christian - DE POURCQ Marine - BESNARD Roland - BOUTTÉ Bertrand - ÉVRARD André - LELOIRE Didier.

Procurations : -

Conseillers absents excusés : -

Secrétaire de séance : Mme RINCY Stéphanie

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020.

Une copie a été jointe à la convocation.

Vote pour	15	Vote contre	Abstentions
-----------	----	-------------	-------------

DÉCISIONS DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapporteur : Jean-Louis DEMAREST

Cotisation annuelle à l'AMF 80.

Cette association a pour mission d'apporter un soutien aux maires, adjoints. Elle assure une fonction de conseil, d'information et de formation en mettant à notre disposition de nombreux services.

Cette cotisation (calculée en fonction de la population) d'un montant de 189,82 € comprend :

- L'adhésion aux associations départementale (AMS) et nationale (AMF)
- Les prestations du service juridique,
- L'accès aux sessions de formation et d'information,
- L'accès à notre site internet
- L'envoi de documents (agenda, annuaire, brochures informatives, etc...)
- L'organisation de déplacements lors de manifestations.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'AMF80 et autorise le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 189.82 € pour l'année 2021.

Vote pour	15	Vote contre	Abstentions
-----------	----	-------------	-------------

Cotisation annuelle au CAUE 80.

Le CAUE de la Somme est une association, issue de la loi sur l'Architecture de 1977, dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Il assure des missions de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation auprès de tous les publics à travers conférences, expositions, publication et actions de médiation.

Le conseil d'administration du CAUE regroupe un ensemble d'acteurs : représentants de l'Etat, des collectivités et des professionnels concernés par l'action du CAUE.

La cotisation annuelle au CAUE de la Somme est de 50 euros.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE de la Somme autorise le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 50 euros pour l'année 2021.

Vote pour	15	Vote contre	Abstentions
-----------	----	-------------	-------------

TOURISME – Rapporteur : Martial BALSAMO

Convention financière. Participation au remboursement de la quote-part des communes avancées par le Syndicat Mixte pour l'implantation de mobiliers d'interprétation Grand Site.

ENTRE Le Syndicat Mixte Baie de Somme-grand littoral picard, 1, rue de l'hôtel Dieu 80100 ABBEVILLE, représenté par son Président, Monsieur Stéphane HAUSSOULIER dûment autorisé par délibération du Comité Syndical en date du 19 juin 2020

ET

LA Commune de Noyelles-sur-Mer représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis DEMAREST, dûment autorisé en vertu d'une délibération du Conseil Municipal

PREAMBULE

Dans le cadre de sa stratégie Grand Site Baie de Somme 2018-2023, le Syndicat Mixte a souhaité décliner un schéma de signalétique d'interprétation depuis les cœurs de sites et places de villages.

Cette signalétique d'interprétation correspond aux mobiliers Grand Site dont 7 exemplaires sont déjà en place sur le territoire (Pointe de Routhiauville à Fort-Mahon-Plage, Le Crotoy, Halte de Morlay à Ponthoile, le Hourdel et la route Blanche, Boulevard maritime à Cayeux-sur-Mer).

Le syndicat Mixte a délibéré favorablement, en date du 19 juin 2020, sur ce projet avec un plan de financement prévisionnel suivant pour la conception et la fabrication des 30 mobiliers :

Partenaires financiers	Taux (%)	Montant (euros HT)	Montant (euros TTC)
CD : dotation d'investissement	30 %	31 140 €	37 368 €
SMBS-GLP (via participation des 30 communes du Grand Site de France)	30 %	31 140 €	37 368 €
Fonds FEADER	40 %	41 520 €	49 824 €
TOTAL	100 %	103 800 €	124 560 €

Afin de faciliter la finalisation du dossier par les services instructeurs du FEADER, il a été décidé que le Syndicat Mixte porte la participation des communes et se fasse ensuite rembourser par chacune.

Ainsi, l'objet de cette convention est de fixer les modalités de remboursement de la quote-part des communes concernées au profit du Syndicat Mixte pour la réalisation du mobilier Grand Site.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement de la quote-part communale au profit du Syndicat Mixte pour la réalisation du mobilier Grand Site.

ARTICLE 2- DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les parties et prendra fin à la date de remboursement total de la quote-part par la Commune.

ARTICLE 3- MODALITES DE REMBOURSEMENT

La Commune de Noyelles-sur-Mer s'engage à rembourser la quote-part qui lui a été avancée par le Syndicat Mixte. Cette quote-part correspond au taux de 30 % du montant hors taxe du plan de financement présenté en préambule, soit 1 038 € HT soit 1 245 euros TTC.

Cette somme sera versée directement au Syndicat Mixte.

ARTICLE 4- AVENANT

Toute modification des conditions ou de modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5- LITIGE

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif d'Amiens.

Le conseil municipal adopte la convention financière présentée par le Syndicat Mixte Baie de Somme- Grand Littoral Picard pour l'implantation de mobiliers d'interprétation Grand Site.

Vote pour	12	Vote contre		Abstentions	3
-----------	----	-------------	--	-------------	---

FINANCES – Rapporteur : Florence POTIEZ

Approbation des comptes administratifs – comptes de gestion et affectation de résultats de l'année 2020 : budget communal, budget assainissement.

Pour l'approbation des Comptes administratifs, il convient d'élire un(e) président(e) de séance. Mme Florence POTIEZ est candidate.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la candidature de Mme POTIEZ Florence et propose un vote à main levée.

Vote pour	15	Vote contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

Mme POTIEZ Florence ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée présidente de séance pour l'approbation des comptes administratifs pour l'année 2020.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 - Budget Communal

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	468 191,73 €	563 061,54 €	94 869,81 €
Investissement	149 662,36 €	142 881,43 €	- 6 780,93 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- 115 792,19 €	0.00 €	- 6 780,93 €	- 122 573,12 €
Fonctionnement	594 987,23 €	115 792,19 €	94 869,81 €	574 064,85 €
Total	479 195,04 €	115 792,19 €	88 088,88 €	451 491,73 €

Soit un excédent global de clôture de 451 491,73 €

Approbation du compte de gestion	Vote contre		Abstentions		Vote pour	15
Approbation du compte administratif (Vote hors de la présence du maire)	Vote contre		Abstentions		Vote pour	14

Affectation du résultat du budget de la commune 2020

1068/ Affectation en réserve investissement	122 573,12 €
Report en fonctionnement	451 491,73 €

Vote contre		Abstentions		Vote pour	15
-------------	--	-------------	--	-----------	----

Approbation du compte de gestion et du compte administratif budget assainissement 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	69 389,92 €	69 765,68 €	375,76 €
Investissement	2 000,00 €	36 066,31 €	34 066,31 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	151 427,92 €	0.00 €	34 066,31 €	185 494,23 €
Fonctionnement	885,80 €	0.00 €	375,76 €	1 231,56 €
Total	152 283,72 €	0.00 €	34 442,07 €	186 725,79 €

Approbation du compte de gestion	Vote contre		Abstentions		Vote pour	15
Approbation du compte administratif (Vote hors de la présence du maire)	Vote contre		Abstentions		Vote pour	14

Soit un excédent global de clôture de 186 725,79 €

Affectation du résultat du budget assainissement 2020

1068/ Affectation en réserve investissement	0 €
Report en fonctionnement	1 231,56 €

Vote contre		Abstentions		Vote pour	15
-------------	--	-------------	--	-----------	----

ASSOCIATIONS – Rapporteur : Michel GALIANI

Sponsoring à l'association Organisport

Le club Vélo en Baie de Somme fait partie de l'Association Organisport créée en 2001 et qui a depuis l'année dernière son siège au 70, route du Crotoy – Gare – 80860 NOYELLES-SUR-MER.

Le point Vélo TER en gare de Noyelles-sur-Mer est la porte d'entrée sur l'une des plus baies du monde. Classée Grand Site de France, très prisée par sa nature préservée.

Le point Vélo en Baie de Somme est idéalement placé à la descente du train, avec notamment 17 arrêts chaque jour de trains provenant, notamment de Paris Nord, Amiens, Boulogne,...

Cette école de vélo éco-citoyenne concerne les enfants et les adolescents du territoire. Elle aborde les thèmes précieux de sensibilisation l'environnement, d'éco mobilité, d'équilibre alimentaires, de sport santé,... Elle a reçu le prix de la fondation SNCF et de la fondation VKR pour cette action. Le Conseil Départemental de la Somme est un partenaire majeur et vient de renouveler son aide pour 2021.

Les formules « sponsors » proposées sont les suivantes :

- 500€ en 1 versement unique
- 900€ sur 3 ans, soit 300€ par an
- 1 200€ sur 3 ans, soit 400€ par an.

La somme de la formule choisie par le sponsor est consacrée au financement des tenues personnalisées comportant le logo ou l'effigie du sponsor. Soucieux de la qualité des articles portés et de leurs conditions de fabrication, l'association a choisi la PME GARUDA située en Normandie qui confectionne à 100 % sur place, dans ses ateliers.

Monsieur le Maire propose de délibérer en faveur de la formule 900 € sur 3 ans, soit 300 € par an.

Vote contre	2	Abstentions	3	Vote pour	10
-------------	---	-------------	---	-----------	----

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

- M. HUNAUT Christian demande « qu'en est-il du chauffage de l'église, il y a beaucoup d'humidité ? »
Le chauffage est prévu dans le budget 2021, mais ce n'est pas le chauffage qui résoudra le problème d'humidité.
- Il a été décidé à la majorité de conserver le fourgon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Jean-Louis DEMAREST



Secrétaire de séance
Stéphanie RINCY

